

Réf. : PT-5978

Version : 2

Processus : 3.4.1.2.1 Enquêtes épidémiologiques

DEUTSCH

La gale communément rencontrée ne touche que certaines zones corporelles. Plus rarement elle est généralisée à l'ensemble du corps (gale croûteuse, anciennement gale norvégienne) et est alors nettement plus contagieuse.

| | |
|-----------------------------------|--|
| Agent infectieux | Sarcopte scabiei (acarien) |
| Période d'incubation | 2 à 6 semaines, 1 à 4 jours en cas de réinfestation |
| Contagiosité/infectiosité | Pendant la période d'incubation et jusqu'au lendemain du traitement |
| Diagnostic | Essentiellement clinique, idéalement par examen dermatoscopique |
| Mode de transmission | Par contacts cutanés étroits et prolongés, de manière indirecte par le linge, la literie, le mobilier en tissu |
| Distribution des lésions cutanées | Espaces interdigitaux, poignets, arrière des genoux, région génitale, mamelons |

Diagnostic :

Gale confirmée : Acariens, œufs ou fèces dans des échantillons de peau observés au microscope optique **ou** acariens, œufs ou fèces visibles sur une personne au moyen d'un appareil d'imagerie à haute résolution **ou** acarien visible chez une personne à travers un dermatoscope.

Gale clinique : présence d'un sillon causé par des acariens **ou** lésions typiques de l'appareil génital masculin **ou** lésions typiques dans une distribution typique **et** deux caractéristiques anamnestiques¹

Suspicion de gale : lésions typiques dans une distribution typique **et** une caractéristique anamnestique **ou** lésions atypiques ou répartition atypique **et** deux caractéristiques anamnestiques¹

¹Caractéristiques anamnestiques : prurit, contact avec une personne infectée

1. Mesures d'isolement

a) Hôpitaux, cliniques

Mesures additionnelles de contact + gants. Chambre individuelle. Équipement du personnel : surblouse et gants à usage unique. Les mesures sont maintenues jusqu'à 24 heures après le début du traitement.

b) EMS, CMS

Mesures additionnelles de contact + gants. Équipement du personnel : surblouse et gants à usage unique. Les mesures sont maintenues jusqu'à 24 heures après le début du traitement.

c) Domicile, foyers de requérant, caserne, ...

Pas de mesures d'isolement

Réf. : PT-5978

Version : 2

Processus : 3.4.1.2.1 Enquêtes épidémiologiques

2. Recensement des personnes contact

Flambée : deux cas de gale ou plus en l'espace de six semaines dans le même établissement collectif (p. ex. crèche ou établissement scolaire) et lien épidémiologique entre ces cas.

Sont considérées comme **personnes contact** : personnel soignant, médical ou paramédical, personnes vivant sous le même toit (membres d'une même famille), partage de la même chambre, d'un même espace restreint (foyer, caserne), enfants jouant ensemble pendant des heures ou ayant des contacts étroits, partenaires sexuels dans les 6 semaines précédant le diagnostic qu'elles soient symptomatiques ou non.

Attention : une simple poignée de main **n'est pas** considérée à risque de transmission
En cas de gale croûteuse, les personnes qui n'ont eu qu'un contact peau à peau bref (moins de cinq minutes) avec la personne malade doivent être considérées comme personnes-contact.

3. Traitement simultané des personnes infestées et des contacts symptomatiques ou non

Le traitement de la gale consiste en 2 thérapies (**topique et systémique**) avec Permethrine 5% pommade **et** Ivermectine® cp.

3.a. Instructions pour l'administration du traitement topique

Permethrine 5% pommade => Scabi-med® 5%

| Traitement | Age | Posologie | Application |
|----------------|----------------|-----------------|---|
| Scabi-med® 5 % | dès 12 ans | Tube de 30 g | <ul style="list-style-type: none">Prendre un bain ou une douche le soir,Bien sécher la peau et la laisser refroidir,Couper les ongles à ras,Appliquer la crème une seule fois le soir sur la peau sauf le visage et le cuir chevelu. Si un lavage des mains est nécessaire pendant que la pommade agit, remettre de la crème sur les mains. <ul style="list-style-type: none">8 à 12 heures plus tard, prendre une douche, bien nettoyer la peau, sécher avec un linge propre. |
| | de 6 à 12 ans | ½ tube de 30g | |
| | de 1 à 6 ans | ¼ tube de 30 g | |
| | de 0 à 12 mois | 1/8 tube de 30g | |

Répéter l'opération 7 jours plus tard

Réf. : PT-5978

Version : 2

Processus : 3.4.1.2.1 Enquêtes épidémiologiques

3.b. Instructions pour l'administration du traitement systémique

| Traitement | Posologie | Remarque |
|---|---|---|
| Ivermectine® | 0.2 mg par kg de poids corporel en 2 doses uniques : à J1 et J7 | Pas de prise de nourriture 2 heures avant et 2 heures après la prise. Prendre une douche au moins 8 heures après la prise |
| Contre-indication à l'Ivermectine® : enfants < 5 kg, femmes enceintes, (dans ce cas, prescrire uniquement le traitement topique) | | |

Tableau de conversion selon le poids pour l'Ivermectine®

| | Poids | Nb de comprimés |
|-----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Enfant dès 5 kg | 0.2 mg/kg de poids corporel | En capsule ou en suspension |
| Personnes | De 51 à 65 kg | 4 cp à 3 mg |
| | De 66 à 79 kg | 5 cp à 3 mg |
| | > 80 kg | 6 cp à 3 mg |

Autres situations :

- Eviter d'allaiter pendant le temps d'action de la crème. Si l'allaitement est impératif, bien laver le mamelon avant d'allaiter et remettre de la pommade à la fin.
- En cas d'infestation palmo-plantaire, appliquer la pommade sur les paumes et les pieds pendant 3 jours supplémentaires.

4. Traitement du linge et des effets personnels le jour de la 1^{ère} douche (à J1)

Le traitement du linge et des effets personnels est indispensable à la réussite thérapeutique.

- Vêtements, sous-vêtements, linges de toilette, articles de literie employés depuis 4 à 5 jours : lavage à 60°C. Mettre des gants à usage unique pour les manipuler.
- Tout ce qui ne peut être lavé en machine (tapis, matelas, canapé en tissu, siège de voiture...) : passer l'aspirateur et ne pas utiliser les objets pendant 4 jours. Si la réutilisation est nécessaire plus précocement, utilisation d'un spray acaricide (par ex. Sanytol® anti-acarien). Vaporiser et laisser agir 15 à 20 minutes avant d'aérer. L'objet traité ne pourra être réutilisé que 12 heures après le traitement.
- Tout ce qui peut être lavé et qui ne supporte pas 60°C doit être mis en quarantaine dans un sac plastique fermé hermétiquement (double emballage) pendant au minimum 96 heures (à température ambiante de 21°C) puis lavé à la température habituelle.

5. Eviction du travail pour les professionnels de la santé

Les personnes infestées seront évincées du travail jusqu'à 24 heures après le début du traitement.

Réf. : PT-5978

Version : 2

Processus : 3.4.1.2.1 Enquêtes épidémiologiques

6. Mesure supplémentaire à prendre auprès des personnes-contact en cas d'accumulation importante de cas dans les établissements collectifs

En cas d'accumulation importante de cas dans un établissement collectif (chez plus d'un tiers des personnes de l'établissement), un traitement de toutes les personnes devrait être envisagé en concertation avec l'unité cantonale des maladies transmissibles.

7. Mesures en cas de gale croûteuse (anciennement gale norvégienne)

7.1. Traitement :

- a) Traitement topique tous les jours pendant 7 jours puis 2 jours par semaine jusqu'à guérison complète
- b) Traitement systémique par Ivermectine® aux jours 1, 2 et 8 (et éventuellement au-delà)

7.2. Entretien des effets personnels et de l'environnement

- c) Changement quotidien des vêtements et des draps jusqu'à la fin du traitement.
- d) L'entretien de l'environnement s'effectue de la même manière que sous le point 4 mais le temps d'attente est de 7 jours.

7.3. Levée des mesures

La levée des mesures additionnelles de contact pourrait être envisagée 24 heures après l'administration du dernier traitement et après concertation avec un spécialiste.

8. Informations importantes

- a) Le traitement proposé dans ce document est la thérapie de 1ère ligne. Il existe des alternatives en particulier lors d'échec de traitement. Si cette situation devait se produire, merci de consulter les recommandations 2024 de l'OFSP en référence ci-dessous.
- b) Les traitements indiqués dans ce document ne sont pas forcément remboursés par l'assurance obligatoire de soins. Veuillez consulter la liste des spécialités.

9. Référence

Jacob Kofler, Martin Theiler, Michael Buettcher, Maya Wolfensperger, Céline Gardiol, Christoph Berger Directives de prise en charge de la gale et de lutte contre les flambées de gale, bulletin OFSP 46/2024 disponible [Directives-de-prise-en-charge-de-la-gale-et-de-lutte-contre-les-flambees-de-gale \(1\).pdf](#)

Documents Liés

Massnahmen bei Krätze (Scabies)